



## Annulation vente véhicule

-----  
Par Usbkores

Bonsoir,

je vous contacte, j'ai fait un acompte de 3000 euros pour un camping car d'occasion au prix de 22 190 euros dans un garage le 10 juillet 2021. le vendeur avait annoncé que le moteur avait été remplacé par un moteur neuf, donc 0 kilomètre, avec une garantie du constructeur Iveco.

Aujourd'hui, je lui ai demandé la facture du changement du moteur ainsi que de la garantie, ce qu'il a fait.

A mon grand étonnement, lors de la réception de celle-ci, certaines mentions sont noircies. Donc j'ai contacté l'entreprise qui a vendu le moteur, je me suis rendu compte que le moteur vient d'une casse automobile et non d'un échange standard vendu par le constructeur. L'entreprise me certifie qu'il s'agit d'un moteur d'occasion avec 324 000 km et elle m'a envoyée l'original de la facture.

Est ce que j'ai un droit de rétractation pour ce bon de commande avec acompte ?

Si oui, quelle est la procédure ?

Bien cordialement

-----  
Par Usbkores

Bonjour Indigo26,

Merci je vais utiliser cette exemple de lettre pour mon cas en modifiant certaines choses.

Bien cordialement

-----  
Par Usbkores

Oui je m'en doutais, est ce que je dois trouver un arrangement avec le vendeur avant d'envoyer le lettre recommandée ?

J'aurais aimer porter plainte ensuite pensez vous que cela soit possible ?

-----  
Par Usbkores

Merci beaucoup pour votre aide

Cordialement

-----  
Par Usbkores

Merci beaucoup pour votre aide

Cordialement

-----  
Par osram

Bonjour,

Vous pouvez également tenter une rencontre avec un conciliateur de justice (gratuit)...

Bonne journée.

-----  
Par Usbkores

Merci